

## DISCOURS DU GOUVERNEUR GENERAL

Après quoi, il plaît à Son Excellence le Gouverneur général de clore la première session de la 18e législature du Canada par le discours suivant:—

Honorables Membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

En vous libérant de vos travaux, je vous félicite sur le soin et l'attention que vous avez apportés à l'étude des mesures très importantes dont vous avez été saisis. Votre tâche a été absorbante et ardue; néanmoins, vous avez pu épuiser presque complètement le vaste programme esquissé dans le discours que j'ai prononcé à l'ouverture du Parlement.

Vous avez approuvé, au début de la session, l'Accord commercial conclu le Jour de l'Armistice, en 1935, entre le Canada et les Etats-Unis d'Amérique, et ses dispositions sont déjà en vigueur depuis quelque temps. Vous avez adopté des mesures donnant suite aux engagements découlant de cet accord et du règlement du différend commercial avec le Japon. Vous avez apporté d'importantes réductions tarifaires sur les outillages destinés à la production dans l'industrie agricole et sur les machines dans d'autres industries fondamentales, de même que sur les articles ménagers. L'augmentation notable de notre commerce, au cours des derniers mois, révèle les résultats bienfaisants de la politique douanière du Gouvernement. Mes Ministres, comme par le passé, s'efforceront d'établir de nouvelles relations commerciales avec d'autres pays.

Vous avez édicté des mesures d'une grande portée, de nature à susciter la coopération de toute la nation, en vue de mettre un terme à la situation née du chômage sans précédent qui sévit depuis longtemps, et à assurer un contrôle plus efficace des sommes affectées aux secours de chômage. La Commission nationale de placement a été instituée et ses membres ont assumé leurs fonctions. Vous avez voté des crédits destinés à la construction d'ouvrages afin d'assurer du travail et de venir en aide aux provinciaux dans la dispensation des allocations de chômage. Vous avez autorisé le Gouvernement à conclure des ententes ayant pour but de stimuler l'emploi dans l'industrie. Des mesures particulières ont été prises pour procurer du travail aux célibataires sans foyer pensionnaires des camps de chômage, qui seront fermés le premier juillet.

Vous avez adopté des mesures dans le but d'aider au rétablissement des pêcheurs indigents et d'augmenter, au pays et sur les marchés étrangers, la vente des produits canadiens de la pêche.

La révision de la Loi de la Banque du Canada assure au Gouvernement la régie effective de la Banque centrale, ainsi qu'une part prépondérante dans sa propriété.

La loi existante concernant les Chemins de fer nationaux du Canada a subi des modifications qui pourvoient à l'institution d'un Conseil d'administration, permettant au Gouvernement d'exercer une plus large mesure d'autorité, et lui conférant une plus grande responsabilité au Parlement.

Un comité spécial de la Chambre des communes a fait enquête sur la radiodiffusion au Canada. Les vœux formulés par le Comité ont donné lieu à une loi qui prévoit l'institution d'un service radiophonique national au Canada, sous le régime d'une Société de radiodiffusion ayant pleins pouvoirs sur toutes formes

d'irradiations, qu'elles soient d'intérêt public ou privé.

Vous avez adopté des dispositions visant la réorganisation et la fusion de divisions et de ministères importants de l'Administration. Le fusionnement de certains ministères existants en ministère des Mines et Ressources et en ministère des Transports, de même que la coordination de la gestion des ports nationaux assureront une plus grande mesure d'efficacité et d'économie.

La Commission royale chargée de faire enquête sur la situation de l'industrie textile poursuit son travail, et une commission royale a été instituée en vue d'enquêter sur l'importation et la distribution de l'antracite.

Vous avez modifié la Loi des allocations aux anciens combattants afin d'accorder une attention particulière à ceux qui ont atteint l'âge de cinquante-cinq ans. Vous avez adopté la Loi sur la Commission d'assistance aux anciens combattants en vue de procurer du travail à un plus grand nombre d'anciens soldats. Vous avez apporté à la Loi des pensions des modifications qui simplifieront la procédure et hâteront l'instruction des demandes.

Le Code criminel a subi des modifications, y compris l'abrogation de l'article 98 visant les associations illégales.

Vous avez aussi édicté d'autres mesures importantes.

Les diverses opinions des juges de la Cour suprême du Canada touchant la validité, en totalité ou en partie, d'un certain nombre de mesures adoptées aux sessions du Parlement, en 1934 et 1935, viennent d'être rendues publiques et font en ce moment l'objet d'une étude approfondie de la part de mes Ministres et des légistes de la Couronne.

Mes Ministres ont apporté une attention constante à la gravité de la situation internationale. Ils se sont efforcés par tous les moyens appropriés et praticables d'établir un ordre universel fondé sur la justice et l'équité. Aux prochaines réunions de l'Assemblée de la Société des Nations, qui doivent avoir lieu à Genève, à la fin du présent mois, et en septembre, les représentants du Canada, de concert avec les autres délégués, chercheront par les voies les plus efficaces à réaliser le but et l'idéal de la Société.

Sa Majesté le Roi a gracieusement consenti à inaugurer, le vingt-six juillet, le monument érigé sur la crête de Vimy pour commémorer les faits d'armes et les sacrifices des soldats canadiens qui ont combattu dans la Grande Guerre. C'est avec un sentiment de vive reconnaissance que nous avons appris que le Roi avait accepté l'invitation des Ministres de Sa Majesté pour le Canada, et que le Président de la République française se rendait à celle du Gouvernement canadien d'être présent en cette circonstance.

Membres de la Chambre des communes,

Je vous remercie d'avoir pourvu aux besoins de l'Administration.

Honorables Membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

Les nombreuses mesures importantes adoptées à la présente session, la première de la dix-huitième législature du Parlement canadien, contribueront puissamment, je crois, au relèvement national.

Au moment de vous quitter, je prie la Divine Providence de bénir vos travaux.

Ainsi s'est terminée la première session de la dix-huitième législature.